

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL3

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 29

I. - À l'alinéa 2, modifier ainsi le tableau :

1° À la ligne « Immigration, asile et intégration », substituer au nombre : « 1 386 », le nombre : « 693 » ;

2° À la ligne « Immigration et asile », substituer au nombre « 545 », le nombre « 273 » ;

3° À la ligne « Intégration et accès à la nationalité française », substituer au nombre : « 841 », le nombre : « 420 ».

II. - En conséquence, à la dernière ligne du tableau « Total », substituer au nombre « 397 484 », le nombre : « 396 791 ».

III. - En conséquence, à l'alinéa 1, procéder à la même modification.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons de diviser par deux la mission Immigration, Asile, Intégration. En effet nous ne pouvons-nous permettre l'accueil de populations exogènes, dans la mesure où notre pays traverse une crise identitaire, économique et sociale aggravée. Par ailleurs, nous ne saurions persister dans nos politiques d'accueils irresponsables alors même que l'UE tente par tous les moyens de nous imposer une immigration non-choisie. Nous proposons de transférer les économies ainsi faites sur des sujets bien plus porteurs en termes d'avenir (à savoir la recherche spatiale.)